

Communiqué de presse



La Sénatrice MR Dominique Tilmans réagit au courrier du Ministre Biltgen et interpelle la Ministre Milquet !

Lundi 23 août 2010 – Dominique TILMANS n’entend pas avaler sans broncher les propos du Ministre grand-ducal Biltgen, qui soutient que la loi excluant les frontaliers du droit aux allocations familiales luxembourgeoises est bel et bien conforme au droit européen ! Elle demande à Joëlle Milquet de mettre la problématique à l’agenda de la Présidence belge de l’Union européenne.

Répondant à un premier courrier de la Sénatrice MR Dominique TILMANS daté de début juillet, le Ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche du Grand-Duché, François Biltgen, campe sur ses positions : il soutient que la loi concernant l’aide financière de l’Etat pour les études supérieures, qui exclut les frontaliers du droit aux allocations familiales luxembourgeoises, votée fin juillet à la Chambre des Députés, ne va pas à l’encontre du droit européen.

Dominique Tilmans n’entend pas en rester là et a déjà répondu au Ministre : « *La période de crise de laquelle les Etats tentent de sortir a justifié de nombreuses mesures partout dans le monde. Reste qu’en tant que pays fondateur de l’Union européenne, le Grand-Duché de Luxembourg, à l’instar de la Belgique par ailleurs, se doit de veiller à maintenir une certaine cohérence dans l’idée de la construction Européenne, y compris dans ses aspects sociaux* ». Concernant le vote de la loi, elle ajoute : « *Force est de constater que les décisions prises et leurs effets collatéraux entraineront l’existence de deux catégories de travailleurs aux droits sociaux distincts suivant le critère de leur lieu de résidence.* »

La Sénatrice n’a en outre pas manqué de rappeler au Ministre Biltgen que les salariés frontaliers constituaient pas moins de 44% de la population active au Grand-Duché, que les Belges traversant chaque jour la frontière sont environ 37.300 et qu’ils sont, de facto, essentiels au bon fonctionnement de l’économie nationale de son pays!

Une concertation préalable à la décision, avec les 27 Etats membres de l'Union européenne, n'a vraisemblablement pas été proposée par le Grand-Duché. S'inquiétant de la possible duplication d'une telle situation et du risque de voir émerger un droit social européen à deux vitesses, Dominique Tilmans a transmis un courrier à la Ministre belge de l'emploi et de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet, afin de lui suggérer d'inscrire cette problématique, qui touche quelques 137.000 travailleurs frontaliers, à l'agenda de la Présidence belge de l'Union européenne, saisissant l'opportunité que nous en assurons la présidence.

Fin du communiqué de presse

Dominique TILMANS préside la Fédération MR Luxembourg. Chef de Groupe MR au Sénat, elle est membre du Groupe de Travail « Espace » et de la Commission des Affaires Sociales. Licenciée en sciences politiques et diplomatiques (ULB), Dominique Tilmans réside à Wellin.

- Contact presse : 0495/22 10 66.
 - Contact secrétariat : 084/38 94 10, secretariat@dominiquetilmans.be
 - Web : www.dominiquetilmans.be et Facebook
- Photos libres de droits disponibles sur le site www.dominiquetilmans.be